

Décision n° 2021-237 du 31/05/2021 - Nomination à l'ANSM (YOLDJIAN Isabelle - Sainte-Marie Isabelle)

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2237 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er

L'article 18 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Les premier et deuxième tirets sont remplacés par les dispositions suivantes :

« - Madame YOLDJIAN (Isabelle) est nommée directrice,

- Madame Sainte-Marie (Isabelle) est nommée directrice adjointe ; »

Article 2

La présente décision, qui entre en vigueur le 1er juin 2021, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 31 mai 2021

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale

PUBLIÉ LE 01/06/2021 - MIS À JOUR LE 21/10/2022

Décision n° 2021-238 du 31/05/2021 - Délégation de signature à l'ANSM (YOLDJIAN Isabelle -
SAINTE-MARIE Isabelle)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE
